

# GARDONS L'ARGENT EN SUISSE

[reforme-ocde-oui.ch](https://reforme-ocde-oui.ch)



**OUI** à  
l'imposition minimale  
**OCDE** pour les entre-  
prises multinationales

# Sur quoi votons-nous ?

Les multinationales devront à l'avenir payer au moins 15% d'impôts dans tous les pays où elles sont présentes. C'est ce qu'ont décidé près de 140 pays, dont la Suisse, dans le cadre de l'OCDE.

L'imposition minimale ne s'appliquera qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 750 millions d'euros. Dans notre pays, environ 200 grandes entreprises suisses et 2'000 filiales de groupes étrangers sont concernées.

La Confédération, le Parlement et les cantons souhaitent mettre en œuvre cette réforme en introduisant un impôt complémentaire pour les grandes entreprises internationales. Les sociétés concernées soutiennent le projet, car il est plus simple pour elles de payer cet impôt complémentaire en Suisse.

**Si la Suisse n'applique pas l'impôt minimum de 15%, d'autres pays pourront taxer la différence.**

**La Suisse ferait ainsi volontairement cadeau de milliards de recettes fiscales à l'étranger.**

Si vous souhaitez que la Suisse profite de recettes fiscales plus élevées, dites OUI le 18 juin à la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE.

# Des recettes supplémentaires pour les citoyens

La Confédération estime entre 1 et 2,5 milliards de francs les recettes supplémentaires générées par l'augmentation de l'imposition des grandes entreprises.

Ces recettes seront partagées entre la Confédération, les cantons et les communes. Selon la formule choisie par les cantons et le Parlement, 25% des recettes iront à la Confédération et 75% aux cantons.

Les cantons devront tenir compte des villes et des communes dans la répartition.

**Chaque canton pourra utiliser librement les recettes supplémentaires selon ses besoins.** Soutien à la recherche et à l'innovation, aux crèches, mesures en faveur de la formation ou en matière d'énergie... Les possibilités sont nombreuses.



Si la Suisse applique l'imposition minimale, les recettes fiscales supplémentaires lui reviendront. Sinon, elles partiront dans d'autres pays.

# La péréquation assure une bonne répartition entre tous les cantons



Avant



Après la réforme

Grâce à la péréquation financière, qui est un mécanisme de redistribution solidaire, tous les cantons bénéficieront équitablement des recettes supplémentaires.

Les cantons qui hébergent de grandes entreprises multinationales encaisseront directement les recettes de l'imposition complémentaire.

La péréquation financière tiendra compte de ces recettes supplémentaires, dont une partie sera redistribuée aux cantons moins riches.

Le gâteau fiscal de toute la Suisse augmentera et chaque tranche sera plus grande, que le canton soit plus ou moins riche.

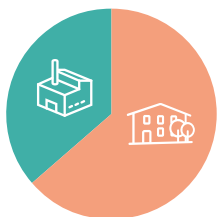
# Des entreprises qui rapportent toujours plus

Depuis 1990, trois grandes réformes fiscales ont renforcé l'attractivité de notre pays. Les résultats sont clairs: la Confédération encaisse aujourd'hui six fois plus d'impôts sur le bénéfice qu'en 1990. Cet argent finance une part toujours plus importante des prestations publiques, dans le domaine social ou de la formation par exemple.

En 2023, les entreprises verseront presque **14 milliards de francs d'impôts dans les caisses de la Confédération.**

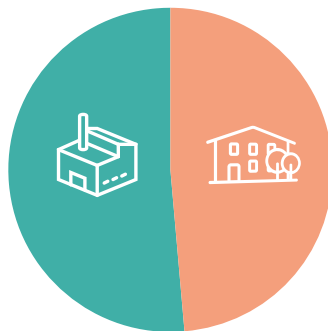
L'impôt fédéral direct se compose de l'impôt sur les bénéfices des entreprises et de l'impôt sur le revenu des ménages.

## Impôt fédéral direct en 1990



Impôt fédéral direct sur le bénéfice  
1990: 2,2 mrds fr.  
2023: 13,8 mrds fr.

## Impôt fédéral direct en 2020



Impôt fédéral direct sur le revenu  
1990: 4,4 mrds fr.  
2023: 13,3 mrds fr.

# En résumé

- Les grandes entreprises internationales seront à l'avenir plus lourdement imposées – et ce dans le monde entier.
- Si la Suisse n'applique pas l'imposition minimale OCDE, des milliards de recettes fiscales nous échapperont au profit d'autres pays.
- La mise en œuvre de la réforme apporte de la sécurité juridique aux entreprises concernées et la Suisse touchera plus d'impôts de leur part.
- Les recettes supplémentaires, entre 1 et 2,5 milliards, seront partagées entre la Confédération, les cantons et les communes. La péréquation assure une redistribution équitable entre les cantons.

## Responsables cantonaux des finances\* :

\* situation au 14 avril 2023



**Valérie Dittli,**  
conseillère d'Etat, VD



**Nathalie Fontanet,**  
conseillère d'Etat, GE



**Roberto Schmidt,**  
conseiller d'Etat, VS



**Jean-Pierre Siggen,**  
conseiller d'Etat, FR

## Parlementaires fédéraux :



**Céline Amaudruz,**  
conseillère nationale  
UDC



**Olivier Feller,**  
conseiller national  
PLR



**Charles Juillard,**  
conseiller aux Etats,  
Le Centre



**Michel Matter,**  
conseiller national,  
Vert'libéraux

## Ils soutiennent la mise en œuvre de l'imposition minimale :

La Conférence des gouvernements cantonaux, l'Association des Communes Suisses, l'Union des villes suisses, Le Centre, le PLR, l'UDC, les Vert'libéraux, le Parti Evangélique, les associations économiques.

Laissent la liberté de vote : Les VERT.E.S.